

Séance publique du 18 octobre 2004

Délibération n° 2004-2155

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Meyzieu

objet : **Quartier Mathiolan-Peyssillieu - Acquisition-démolition d'une maison - Lancement de la maîtrise d'œuvre du projet urbain - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier du Mathiolan à Meyzieu est classé comme quartier prioritaire de la politique de la ville, mais il n'a pas jusqu'à présent réellement bénéficié d'un projet global. Les attentes de la population sont fortes, avec un sentiment d'abandon et d'isolement marqué.

Une synthèse de l'ensemble des études sociales et urbaines de ce quartier a été réalisée à la fin de l'année 2003, avec une réactualisation des usages et des dysfonctionnements internes au quartier et de celui-ci vers le reste de la ville.

Les grands principes du projet urbain, qui ont été validés lors du comité de pilotage du contrat de ville le 31 janvier 2004 par les différents acteurs de la politique de la ville, comprennent :

- le désenclavement de la résidence OPAC du Rhône,
- la hiérarchisation des espaces de la résidence de la SLPH,
- l'ouverture sur la rue Gambetta,
- la création d'un équipement de quartier au sud.

Le coût des travaux serait de l'ordre de 1 000 000 €, pour lesquels des subventions pourront être ultérieurement sollicitées de l'Etat, de la Ville, de la Région et des bailleurs sociaux.

Dans le cadre de ce projet urbain, il est proposé de lancer la procédure de désignation d'un mandataire pour réaliser l'opération. Celui-ci désignera alors un maître d'œuvre. Le coût de ces deux missions est évalué à 150 000 € TTC.

Par ailleurs, une opportunité se présente d'acquérir une maison 38, rue Gambetta, qui permettra de désenclaver le quartier par une voirie à l'est vers le centre-ville de Meyzieu, sans avoir à exproprier dans le futur. Le coût d'acquisition puis de démolition de cette maison est estimé à 400 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 6 septembre 2004 et du Bureau restreint le 27 septembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement de l'opération de requalification des espaces extérieurs et des voiries du quartier Mathiolan, dans le cadre d'un mandat de travaux.

2° - L'opération Meyzieu : DSU quartier Mathiolan, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 550 000 € pour le financement du mandataire, des études de maîtrise d'œuvre et des frais d'acquisition et de démolition nécessaires au projet urbain, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 430 000 € en 2005,
- 45 000 € en 2006,
- 50 000 € en 2007,
- 25 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,